



Joëlle
GILIBERTO

Chère collègue, cher collègue,

Depuis de très nombreuses années, la FSU et ses militante-es sont aux côtés des assistantes familiales et des assistants familiaux pour une meilleure reconnaissance de votre profession.

Dans toutes les instances, des assistantes familiales FSU vous représentent, défendent votre intérêt, et au-delà, l'intérêt général. Elles sont présentes au Comité social territorial, à la CCP et à la CCPD.

Le 8 décembre vous allez élire vos représentant-es au Comité Social Territorial et à la Commission Consultative Paritaire, instance dédiée aux contractuel-les.

Catherine Bons termine son mandat et va passer le témoin à Joëlle Giliberto, Sabine Wirtzler, Sandrine Bouissoux-Claras, Mélanie Canet qui sont candidates pour la FSU au Comité Social Territorial. Catherine Bons continue à être élue en CCPD instance qui gère toutes les questions concernant l'agrément, la formation...

Ce sont des candidates et candidats expérimenté-es et déterminé-es qui défendent la profession et les collègues tant sur le plan collectif qu'individuel. Depuis des années, la FSU agit pour améliorer vos conditions de travail, votre rémunération, la reconnaissance de votre place et une meilleure intégration dans les équipes.

NOUS AVONS OBTENU DES AVANCÉES MAIS BEAUCOUP RESTE ENCORE À FAIRE POUR COMBATTRE LA PRÉCARITÉ DE VOTRE PROFESSION.

La FSU présente à nouveau des assistantes familiales en position éligible pour vous représenter :

Joëlle Giliberto
(MDS Carcassonne-Centre),
Sabine Wirtzler
(MDS du Lauraguais),
Sandrine Bouissoux-Claras
(MDS Haute-Vallée),
Mélanie Canet
(MDS Narbonne-Ouest),
au Comité Social Territorial
et à la CCP.

A la CCP seront également candidat-es :

Abdelkader Derkaoui
(MDS du Lauraguais),
Muriel Galan
(MDS Carcassonne-Centre),
Dominique Mérieau
(MDS Carcassonne-Est),
Christine Cogo
(MDS Carcassonne-Ouest),
Géraldine Wallyn
(MDS du Lauraguais).



Sabine
WIRTZLER



Sandrine
BOUISSOUX-
CLARAS



Mélanie
CANET



Abdelkader
DERKAOU

La FSU, un syndicat qui s'est toujours battu **POUR** et avec les assistantes familiales

Notre équipe syndicale est implantée de longue date au Conseil Départemental. Nous nous battons depuis toujours pour la reconnaissance de notre métier.

SUR LE TERRAIN, LA FSU A NÉGOCIÉ ET OBTENU DE NOMBREUSES AVANCÉES parmi lesquelles :

1994: intégration des assistantes familiales au COS créé et géré par la FSU;

1998: SMIC pour l'accueil du 1^{er} enfant + Indemnité d'attente égale au SMIC;

1998: reconnaissance du droit à congés sur la base des droits des agents titulaires;

2000: prime 35 heures;

2005: mise en place de grilles salariales pour **permettre des évolutions de carrière**;

2017: revalorisation de l'indemnité d'entretien de 1€ par jour et par enfant;

2019: mise en place du Compte Epargne Temps;

2020: durant le confinement, attribution de 60€ supplémentaires par mois et par enfant + prime Covid de **600€ nets** pour chaque assistant-e familial-e.

Et encore et toujours, accompagnement et soutien individuel des collègues en cas de licenciement, entretien disciplinaire, passage en CCPD.

Et en 2022: une prime de 100€ bruts.

Dans le cadre de la négociation sur le régime indemnitaire, **la FSU a été la seule organisation syndicale à revendiquer et obtenir lors du CTP du 14 juin 2022, une prime de 100 euros bruts** à compter du 1^{er} juillet 2022. Pour la FSU, il n'était pas acceptable que les assistantes familiales soient les oubliées de cette négociation.

Et la revendication d'une revalorisation de l'indemnité d'entretien: lors du CTP du 17 octobre, la FSU s'est adressée à la Présidente pour demander la **revalorisation de l'indemnité d'entretien**. Aujourd'hui, compte tenu de l'inflation et de l'augmentation des charges liées directement à l'accueil (énergie, déplacements, etc.) les collègues expriment les difficultés à rentrer dans les enveloppes prévues par le Département. La Présidente a répondu qu'elle était d'accord pour travailler sur ce dossier qui dépendra des moyens dont dispose la collectivité.

- la mise en place du projet pour l'enfant;
- l'intégration dans les équipes;
- le matériel informatique, les frais de déplacement...;
- l'amélioration du dispositif et des conditions de travail dans le cadre de l'accueil d'urgence et de l'accueil d'enfants handicapés;
- un livret d'accueil actualisé;
- le droit au reclassement;
- l'intégration en qualité de titulaire dans la Fonction publique...

POUR

La FSU continue à se battre avec détermination

ATTENTION :
ceci n'est pas un bulletin de vote FSU. Le vote se fait par liste entière, sans rayer ni ajouter de nom.

VOTER MODE D'EMPLOI

Pour voter au Comité Social territorial (CST) et à la Commission Consultative Paritaire (CCP)

Le vote se déroule **uniquement par correspondance**. Vous vous conseillez de **voter dès réception du matériel**, sans attendre la date limite de clôture.

Attention, pour que votre vote soit valable : il faut voter pour la liste entière, sans rayer de nom.

Comité Social Territorial : vous devez mettre votre bulletin de vote bleu dans l'enveloppe de couleur bleue. Insérer cette enveloppe dans l'enveloppe d'émargement blanche CST et inscrire votre Nom, Prénom, service **et la signer**.

Commission Consultative Paritaire : vous devez mettre votre bulletin de vote orange dans l'enveloppe de couleur orange. Insérer cette enveloppe dans l'enveloppe d'émargement blanche CCP et inscrire votre Nom, Prénom, service **et la signer**.

Puis mettre les deux enveloppes blanches dans l'enveloppe T pré-timbrée et l'envoyer aussitôt. **Tout vote doit être obligatoirement acheminé par la Poste.**



c'est tout vu! je vote!

POUR la FSU!

SNU TER
FSU Territoriale de l'Aude
Allée Raymond Courrière
11000 Carcassonne
04 68 11 64 34 ou 63 24

LA FSU TERRITORIALE
Aude
fsu@audefr

